

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020
N°76/2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT LE SEPT DECEMBRE,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFFELI Y., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G.

PROCURATIONS : CADORET S. à ARRAR P., DEUTSCH F. à RIOU M., MEDAVIT R. à SANCHEZ D., SERRAILLE J. à VITINGER G.

EXCUSEE : DIBON C.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Florian DOMINGUEZ est nommé secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

TARIFS ET CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs et les contributions suivantes pour l' 2021.

IMPOT SUR LES SPECTACLES : 62 € (tarif encadré par la loi)

ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

- **PHOTOCOPIES : 0,18 € la copie A4 noir et blanc recto (pour les séries de documents réalisées en mairie pour les particuliers, dans le cadre de la communication des actes administratifs à partir de 5 recto)**
- **CEDEROM : 2,75 € (Conformément à l'arrêté du Premier Ministre du 1^{er} octobre 2001).**

VACATIONS FUNERAIRES

25 € par vacation.

Cette vacation est perçue par le policier municipal délégué aux opérations funéraires conformément à l'article L 2213.14 du code général des collectivités territoriales.

REMISE EN ETAT DES LOGEMENTS COMMUNAUX

176 € versés par pièce refaite par l'occupant (1 pièce maximum par appartement par an).

COLLIER ABOISTOP : 56,50 € l'unité



BULLETIN MUNICIPAL

Encarts publicitaires (format unique : 65 mm x 45 mm – 3 à 4 parutions / an) : 132 €

TRANSPONDEURS :

Délivrance d'un transpondeur supplémentaire – remplacement en cas de perte ou vol : 39,50 €
Caution : 39 €

MARCHE

Droit de place au mètre linéaire, par semaine: 0,24 € (stable)

Il est précisé que les tarifs ne peuvent évoluer sans l'avis des organisations professionnelles compétentes en la matière.

DROIT DE PLACE POUR COMMERCE AMBULANT :

Outillage, matelas...	18 € par jour
Camion restauration rapide	7,50 € par jour
Animations – jeux pour enfants	20,50 € par jour

SPECTACLE AMBULANT

Par 24 h	27 €
Caution	252 €

FOIRE SAINT MICHEL

La « foire Saint Michel » est organisée en totalité par les services municipaux.

- Tarifs pôle artisanat et gastronomie locale : forfait 5 € (stable)
- Tarif commerçants non sédentaires : 2 € / mètre linéaire (stable)

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 08 décembre 2020

Le maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification

